

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT



SOCIETE NATIONALE DE L'EAU



ADDITIF N°05 AU DAOIO N°01/CME/SNDE/2025 PUBLIE DU 26/05/2025

Le présent avis rectificatif a pour objet de **préciser la disposition IC 12.1 du RPAO du DAOIO N°01/CME/SNDE/2025**, relatif à la réalisation clé en main d'une station de dessalement d'eau de mer d'une capacité de 1500m³/j au port de N'DIAGO.

Les offres variantes sont autorisées notamment en ce qui concerne la prise d'eau et les forages.

Les autres dispositions du DCRS demeurent inchangées.

LE DIRECTEUR GENERAL-ADJOINT

MOHAMED MAHMOUD MOUJTABA

